

DECISIONS DU BUREAU DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

COMMANDE PUBLIQUE

- 1) Construction d'un bâtiment pour l'association des Restos du Cœur - marché n° 2023.061 - Lot n° 17 « VRD - Aménagements extérieurs » : avenant n° 2
- 2) Mission de maîtrise d'œuvre pour un projet d'extension d'un bâtiment avec réaménagement partiel des locaux du Centre d'Exploitation Déchets de Saint-Léonard à Theix-Noyalo - marché n° 2024-164 : attribution
- 3) Travaux de réhabilitation du bâtiment CCI en Campus Datascience & Cybersécurité de Vannes - marché n°2023-193 - lot n° 4 « gros œuvre - démolition » : avenant n° 3
- 4) Travaux de réhabilitation du bâtiment CCI en Campus Datascience & Cybersécurité de Vannes - marché n°2023-193 - lot n°7 « menuiseries extérieures mixtes - occultations » : avenant n° 2

BUREAU DU VENDREDI 7 FEVRIER 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 janvier 2025 s'est réuni le vendredi 7 février 2025, à 8H30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL, donne Pouvoir à Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas est représenté par Hélène BARON
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF, est représentée par Eric ANDRIEU

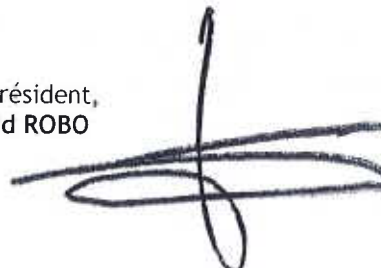
Ont été excusés :

- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 7 FEVRIER 2025

COMMANDE PUBLIQUE

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR L'ASSOCIATION DES RESTOS DU CŒUR

MARCHE N° 2023.061

Lot 17 : VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS

AVENANT N° 2

Cette décision a pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires demandés par la Maitrise d'ouvrage en fin de chantier pour l'amélioration du projet (racks, vélos, potelets...).

Il en résulte un avenant d'un montant de 5 980,00 € HT.

Le nouveau montant des travaux s'établit comme suit :

Offre de base	365 738,76 € HT
Avenant n° 1	23 809,44 € HT
Avenant n° 2	5 980,00 € HT
Montant du marché	395 528,20 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec la société COLAS France Etablissement de Vannes ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 7 FEVRIER 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 janvier 2025 s'est réuni le vendredi 7 février 2025, à 8H30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL, donne Pouvoir à Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS est représenté par Hélène BARON
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF, est représentée par Eric ANDRIEU

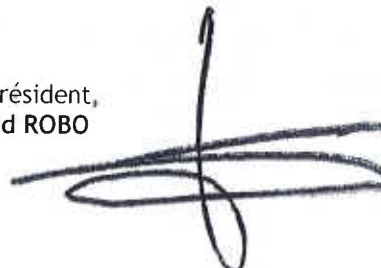
Ont été excusés :

- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 7 FEVRIER 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE
POUR UN PROJET D'EXTENSION D'UN BATIMENT AVEC REAMENAGEMENT PARTIEL
DES LOCAUX DU CENTRE D'EXPLOITATION DECHETS
DE SAINT-LEONARD A THEIX-NOYALO**

MARCHE N° 2024-164

ATTRIBUTION DU MARCHE

Une consultation des entreprises a été lancée le 18 novembre dernier, selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande publique, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour un projet d'extension d'un bâtiment avec réaménagement partiel des locaux du Centre d'Exploitation Déchets de Saint-Léonard à Theix-Noyal.

Ce projet vise à :

- agrandir le bâtiment administratif existant sur 250 m² environ pour permettre d'accueillir du personnel supplémentaire ;
- transformer une partie des locaux existants qui seront ensuite réaffectés à de nouvelles fonctions ;
- améliorer le confort d'été du bâtiment administratif par la pose de stores sur la façade vitrée sud ;
- agrandir le parking VL dédié au personnel situé au nord du bâtiment avec la création de 15 places supplémentaires qui viendront compléter les 64 existantes.

A l'issue de la consultation, 4 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, le groupement de maîtrise d'œuvre SAS EKUM (mandataire) / CMB / S.I.O. SARL présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le montant de l'offre retenue s'élève à 152 709,84 € HT pour montant estimatif de travaux de 1 350 000 € HT.

Ce montant se décompose comme suit :

- mission de maîtrise d'œuvre : 143 709,84 € HT
- mission OPC : 9 000 € HT

Il vous est proposé :

- *d'attribuer le marché au groupement SAS EKUM (mandataire) / CMB / S.I.O. SARL ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 7 FEVRIER 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 janvier 2025 s'est réuni le vendredi 7 février 2025, à 8H30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL, donne Pouvoir à Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas est représenté par Hélène BARON
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF, est représentée par Eric ANDRIEU

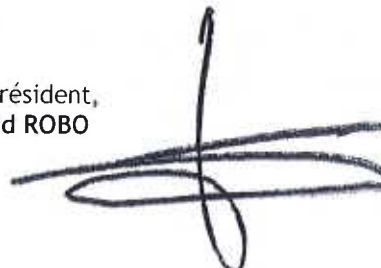
Ont été excusés :

- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 7 FEVRIER 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT CCI
EN CAMPUS DATASCIENCE & CYBERSECURITE DE VANNES**

MARCHE N° 2023-193

**LOT N° 4
« GROS ŒUVRE - DEMOLITIONS »**

AVENANT N° 3

Cette décision a pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires suivants :

Adaptation des abords avec les pieds de façade des bâtiments, création d'un mur de soutènement.	2 267.71 € HT
Dépose et reprise des pignons et acrotères en périphérie de la charpente du bâtiment C pour pose d'une nouvelle charpente.	14 392,95 € HT
Démolition socle béton en toiture et rebouchage trémie non répertoriée sur les plans existants.	9 301,00 € HT

Il en résulte un avenant d'un montant de 25 961,66 € HT.

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

Offre de base	1 067 413,00 € HT
Avenant n° 1	26 694,35 € HT
Avenant n° 2	-37 770,74 € HT
Avenant n° 3	25 961.66 € HT
Montant du marché	1 082 298,27 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 avec la société SATEM ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 7 FEVRIER 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 janvier 2025 s'est réuni le vendredi 7 février 2025, à 8H30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL, donne Pouvoir à Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas est représenté par Hélène BARON
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF, est représentée par Eric ANDRIEU

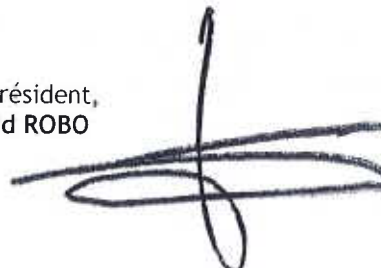
Ont été excusés :

- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 7 FEVRIER 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT CCI
EN CAMPUS DATASCIENCE & CYBERSECURITE DE VANNES**

MARCHE N° 2023-193

LOT N° 7

« MENUISERIES EXTERIEURES MIXTES - OCCULTATIONS »

AVENANT N° 2

Cette décision a pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires suivants :

Adaptation des largeurs de châssis à la largeur réelle des baies béton suite à la dépose des habillages ardoises des tableaux (non identifiable avant dépose).	14 635,00 € HT
--	----------------

Il en résulte un avenant d'un montant de 14 635,00 € HT

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

Offre de base	445 131,00 € HT
Avenant n° 1	Sans incidence financière
Avenant n° 2	14 635,00 € HT
Montant du marché	459 766,00 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec la société EMG ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ